

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020 À 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'équipe de la TSR, présente pour enregistrer quelques images de la présentation concernant le thème des déchets.

Mme C. Sermet demande aux conseillers municipaux de parler plus fort et distinctement pour l'enregistrement de la séance par la secrétaire.

En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :	Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zelie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Yann Berney Matthieu Devenoges Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod, Vice-président

Excusé : -

.....

Exécutif - présents :	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

excusés :	Monsieur	Henri Louvrier, adjoint
------------------	----------	-------------------------

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15.09.2020
2. Présentation de la campagne de récupération des déchets organiques par Mme S. Chassot Leiglon, (en présence de la TSR)
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Maire et des adjoints
 - Présentation du budget 2021
 - Présentation du règlement de gestion des déchets
5. Rapport de commissions
6. Propositions du Maire et des adjoints
7. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du PV du 15.09.2020

Mme Kössler demande une correction p. 2 :

Mme Kössler pense à ~~l'emplacement de La Belle Célignote sur la plage~~ un emplacement vers le parking de la plage.

M. Tripod demande une précision p. 9 :

M. Tripod a constaté que l'ensemble des communes desservies par la CGN ont les drapeaux de la Suisse, du canton et ~~du village~~ de la commune au débarcadère.

Il suggère que la Mairie approche la Capitainerie pour lui demander de poser aussi des drapeaux *ou d'obtenir son accord pour le faire.*

Le PV du 15.09.2020 est accepté sans autre remarque et son auteur, Mme E. Boissier, est remerciée.

2. Présentation de la campagne de récupération des déchets organiques par Mme S. Chassot Leiglon

Mme l'adjointe prend la parole pour présenter le projet de mise en place de la levée des déchets de cuisine depuis 2021.

Elle donne quelques statistiques tant au niveau de la quantité que des coûts de levée et de traitement.

Mme Chassot Leiglon développe son projet et conclut en citant un budget de CHF 40'000.- en chiffre rond pour le mener à bout touchant. Elle attend des conseillers municipaux leur adhésion, leurs questions et remarques.

La présentation est jointe à ce PV pour les détails.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions.

M. Nussbaumer demande combien il y a de foyers individuels par rapport aux immeubles, quel est l'intérêt du canton de Genève de refuser que nos déchets soient traités dans le canton de Vaud. Il s'étonne que l'usine des Cheneviers soit sous-dimensionnée alors qu'elle avait dû traiter des déchets en provenance d'Italie.

Mme Chassot Leiglon répond qu'il y a 100 foyers en appartement et environ 250 en maisons individuelles. Un questionnaire sera envoyé aux propriétaires pour le choix du container ou compost, ce document est en préparation.

Le traitement des déchets est le monopole de chaque canton et il est interdit par la loi de passer des frontières cantonales ou internationales avec des déchets. Mme l'adjointe a eu des contacts avec le GESDEC pour demander un aménagement vu notre situation géographique. Aucune réponse à ce jour n'a été transmise mais des dérogations officielles seront nécessaires.

Pour les Cheneviers, il y avait un intérêt économique. De plus, l'usine a été reconstruite plus petite. Une réduction du volume des déchets à traiter est donc indispensable.

M. Berney ne comprend pas pourquoi nos déchets verts peuvent être traités sur Vaud et pas les déchets organiques. Effectivement le GESDEC n'a fait aucune remarque lors de la transmission des statistiques concernant les déchets verts. Les entreprises potentielles pour méthaniser les déchets de cuisine sont à Genève et dans la région d'Aclens. Une telle installation ou un compost communal ne sont pas encore envisagés à Céligny. M. Berney pense qu'avec les déchets organiques des bovins sur la commune, un lieu de traitement pourrait être créé et il transmettra des références.

M. Pipoz demande si toutes les communes genevoises ont intégré ce système.

Mme Chassot Leiglon répond que presque toutes les communes sont équipées. Elle précise toutefois que, depuis 10 ans, les résultats sont encourageants mais le taux de récupération n'augmente pas. Le canton va donc lancer une nouvelle campagne de communication. L'idée serait de "compliquer de jeter les poubelles noires" et de rendre les autres tris moins ardues.

Les déchets incinérables ne peuvent pas être déposés à la déchetterie route de Céligny.
La Compostière de Terre-Sainte n'accepte pas les déchets méthanisables.

Mme C. Sermet excuse M. Louvrier, adjoint.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Accueil des nouveaux habitants – 15.11.2020

Vu COVID19 les associations villageoises ne seront pas invitées et le nombre de places assises serait limité. Pour M. Nussbaumer, avec un service à table, cela n'a aucun sens de maintenir cette manifestation, dont le but est de créer des interactions entre les personnes.

Il propose donc de reporter cette manifestation.

Pour M. Hornung, Maire, il n'y a pas nécessité absolue de l'organiser en 2020 et cette soirée peut être reportée.

Mme Zuppinger pense que ce n'est effectivement pas idéal de servir la raclette à table s'il y a beaucoup d'invités. M. Pipoz, en tant que représentant d'une association villageoise, trouve dommage que les interactions ne soient pas possibles.

Décision :

Mme Sermet propose de reporter l'accueil des nouveaux habitants et d'en reparler au printemps selon l'évolution de la situation sanitaire, ce qui est accepté.

4. Communications du Maire et des adjoints

Budget 2021

M. Hornung annonce que le projet de budget 2021 sera remis en fin de séance. Ce document est à consulter et les questions doivent être adressées à la Commission des Finances d'ici au 10 octobre afin de pouvoir les aborder en commission le 13.

Il précise que ce budget sera voté le 10 novembre 2020.

M. Hornung conseille de prêter attention aux augmentations par rapport au budget précédent pour déterminer ce qui demande des explications/éclaircissements. Mme Sermet précise que c'est un long document et qu'il faut prévoir du temps pour l'étudier.

M. Fatio, ex conseiller municipal et ex Président de la Commission des finances, a d'ores et déjà fait un petit exposé sur la gestion comptable communale aux membres de la commission afin de les former.

M. Tripod précise que M. Fatio n'a pas eu accès aux documents de la commune, exposant seulement les particularités d'une comptabilité communale.

Mme Baudet demande s'il est prévu que la Commission Environnement aie aussi un budget.

M. Hornung répond que différentes lignes ont été rajoutées au budget 2021.

M. Devenoges trouve que le calendrier pour étudier le budget est trop serré et il demande que la Mairie fasse un effort à ce sujet. Mme Chassot Leiglon répond que toutes les communes sont dans la même problématique et M. Devenoges aimerait savoir pourquoi. Mme l'adjointe explique que l'estimation fiscale du canton arrive tard et Mme Boissier rappelle que le délai légal pour accepter le budget est fixé au 15 novembre.

Règlement de gestion des déchets

Le projet de règlement est distribué. Mme Chassot Leiglon explique qu'elle avait annoncé le vote pour octobre, ce qui n'a pas été possible. Elle demande à tous de lire ce projet et de lui transmettre les questions par courriel, et ce d'ici au 30.10. Ce document a été adressé également au GESDEC pour contrôle et la Mairie attend son retour.

M. Tripod demande si le débat sera ouvert concernant ce règlement. Dans ce cas, il faudrait débattre en novembre et délibérer en décembre. Pour M. Hornung, le débat peut avoir lieu en novembre et le règlement accepté le même jour si les conseillers sont d'accord avec le projet.

Décision :

- Questions/remarques à envoyer jusqu'au 30.10.
- Débat le 10.11.2020 et délibération si possible
- Report délibération en décembre si besoin.

Carrefour routes de Crans et de Crassier

Suite à un accident mortel récent à l'entrée du village, Mme Chassot Leiglon a rencontré l'Office Cantonal des Transports. M. Hornung rappelle que les deux accidents à cet endroit étaient dus à une vitesse excessive et un état d'ébriété. Il présente les conclusions de cet office :

- Situation actuelle – ligne blanche non déplacée lors de la création du trottoir côté droit de la chaussée en direction de Crans
- L'OCT propose de retracer une ligne adaptée et de poser deux panneaux directionnels indiquant Céligny et Crassier, visibles de nuit. La circulation serait ainsi plus fluide.

Mme Zuppinger ne comprend pas cette proposition puisque les deux accidents ont eu lieu en entrant dans le village avec un choc contre la bordure.

M. Tripod, habitant à proximité, confirme que les accidents à cet endroit sont souvent dus à une vitesse excessive des personnes qui arrivent de Crans et de Crassier. Il suggère de proposer à l'OCT de poser aussi un panneau en amont car rien n'indique ce croisement en arrivant depuis Crassier. Il faut prévenir que ce carrefour est dangereux.

M. Nussbaumer pense que le totem d'entrée à Céligny pourrait être placé avant le carrefour et que la vitesse devrait être réduite à 40 km/h. avant le carrefour. Mme Boissier rappelle que la vitesse a déjà été réduite de 80 km/h à 60 km/h avant le carrefour. Pour M. Hornung passer à 40 km/h impliquera des panneaux adéquats à plusieurs endroits. Il faut se renseigner sur les possibilités.

M. Devenoges fait remarquer que les piétons et les cyclistes traversent dans ce carrefour pour marcher ou rouler sur la bande cyclable. D'autre part, il faudrait mieux indiquer le cheminement piétonnier qui va jusqu'à Crans et obliger les piétons à l'utiliser. Mme Zuppinger pense que certains usagers ne veulent pas marcher sur ce cheminement non goudronné.

Mme Baudet demande s'il ne serait pas possible de poser des ralentisseurs. M. Tripod explique que cette décision est cantonale puisque la route est cantonale et que les transports publics et les véhicules d'urgence ne sont pas favorables à cette solution. Mme Fillistorf demande alors de poser des pots de fleurs pour obliger à ralentir.

Pour M. Schütz, ces mesures ne ralentiraient pas vraiment ceux qui roulent trop vite, notamment les scooters.

Le trottoir installé par le Canton route de Crans est mal signalé et dangereux la nuit. Les catadioptrés posés par la commune ont été arrachés.
Ce point doit être revu.

Décision :

Négocier avec l'OCT, en plus des mesures proposées par cet office

- Reculer le 40 km/h avant le carrefour, de même que le panneau d'entrée à Céligny
- Signaler mieux le chemin piétonnier route de Crans
- Signaler la dangerosité du carrefour
- Améliorer la visibilité du trottoir

Règlement du Conseil municipal

M. Hornung explique que la délibération du 16 juin 2020 concernant l'approbation du règlement est suspendue par le Service des Affaires Communales. Divers points doivent être étudiés.

La copie du courrier de ce service est remise pour information aux conseillers municipaux.

La question se pose de savoir sur quel règlement se baser.

M. Tripod explique que la révision de ce règlement a été rendue nécessaire par rapport à la nouvelle Constitution et que le Conseil municipal précédent a fait ce travail. Pour lui il est usuel d'avoir des retours de l'organe de contrôle des communes.

Mme Rüfenacht demande quels sont les points problématiques. La Mairie n'a pas reçu plus de précisions à ce jour.

Pour Mme Boissier, en attendant l'approbation du nouveau règlement, il faut se baser sur la Loi sur l'administration des communes.

5. Rapport des commissions

Commission Culture et Loisirs

M. Devenoges indique que la commission s'est réunie le 29 septembre pour traiter 3 sujets :

- Accueil des nouveaux habitants (ce point a été traité ci-dessus)
- Escalade
- Décorations de Noël.

Escalade : M. Fatio a représenté l'Association de Parents d'Elèves de Céligny (APEC). Sa proposition est d'organiser une fête sur inscription des parents et enfants, avec un cortège des enfants (sous la responsabilité de leurs parents) qui vont chez les habitants pour chanter et recevoir des friandises. Une petite marmite par enfant serait offerte en organisant une distribution avec une entrée et une sortie. Pas de soupe cette année. Les friandises récoltées seraient partagées et distribuées dans le cadre de l'école.

La question se pose de savoir quelles sont les responsabilités entre l'APEC et la commune. La commune doit faire une demande de manifestation. Mme Boissier rappelle qu'un plan de protection doit être établi et que le délai pour la demande est de 30 j. minimum avant la date prévue.

M. Louvrier, en charge du dicastère de l'école, a d'ores et déjà transmis qu'il ne veut pas prendre la responsabilité, en raison de COVID19, de visites chez les habitants et d'un cortège.

Il a une séance le 13 octobre à l'école et il est prévu que l'organisation de l'Escalade soit abordée.

Pour M. Devenoges, la proposition de l'APEC répond aux exigences du Canton.

M. Tripod remarque que tous sont partagés entre le plaisir de cette fête de l'Escalade et le problème de réunir des personnes. Il suggère donc d'éviter le regroupement des adultes.

Pour Mme Sermet, la Mairie devra communiquer à propos de l'Escalade pour expliquer les décisions qui seront prises. Habituellement tout le village est invité à participer. Le Bulletin communal est prévu pour fin décembre. Il ne sera pas possible de l'utiliser.

Différentes autres propositions sont faites :

- Marquer le coup autrement et différemment, les enseignants doivent être d'accord.
- Faire participer les enfants, les laisser venir à l'école déguisés par ex.
- Offrir un DVD sur le thème ou une bande dessinée.
- Regarder un film
- Marmite à l'école une pour toute l'école ou une par classe.

Mme Boissier rappelle que les enfants sont la responsabilité de l'école jusqu'à 16h. M. Berney relève que le cortège a toujours été organisé sous la responsabilité des parents. M. Berney demande, si M. Louvrier ne veut pas assumer, si un autre membre de l'Exécutif le ferait.

Décision ;

- Attendre le retour de la séance du 13.10 avec l'école pour définir la suite à donner.

Décorations de Noël : Mme D. Berney aimerait s'occuper des décorations de Noël et M. Berney demande quel est le budget pour acheter du matériel. Vu que le budget 2020 de la Commission Culture et Loisirs n'a quasi pas été utilisé, il pourrait servir à cette occasion. Ladite commission est d'accord.

Mme Boissier transmettra le montant disponible.

Le sapin pour la place du village est commandé et sera livré le 27.11. Les employés communaux le décorent car il n'y a généralement pas de volontaires. Une nacelle est nécessaire.

La Commission Culture et Loisirs s'en occupera le 28.11.

Selon la situation il sera fait appel à des bénévoles par M. Devenoges.

6. Propositions du Maire et des adjoints

Parking des Grands-Hutins

M. Hornung aimerait approcher les propriétaires pour acheter cette parcelle. Il rappelle que le parking a été construit avec un droit de servitude qui vient à échéance en 2045. Si le domaine est vendu et que le nouveau propriétaire décide d'utiliser cette parcelle différemment, la commune n'aura plus de possibilité de stationnement au centre du village.

En conséquence, M. Hornung aimerait savoir si le Conseil municipal est d'accord qu'il entre en négociations pour l'achat de cette parcelle.

M. Schütz rappelle qu'il faut aussi englober le petit parking couvert. Ce parking est également situé sur la parcelle en question.

M. Hornung a demandé une expertise pour cette parcelle.

M. Tripod précise que cette parcelle est en zone 4B protégée – constructible, ce qui aura une incidence sur le prix. La partie forêt-ruisseau est inconstructible.

Le futur potentiel de cette parcelle sera à mettre dans la balance.

Brassus

M. Hornung veut aussi approcher la famille Casella pour reprendre ses parcelles Brassus. En effet, le propriétaire n'est pas obligé de nettoyer si des arbres tombent par exemple, ce qui peut poser problème.

Mme Fillistorf aimerait savoir quelles sont les parcelles concernées.

M. Tripod recommande de consulter les limites cadastrales afin de clarifier la situation dans la commune.

Mme Baudet signale que la Commission Environnement a abordé ce sujet en séance.

M. Tripod rappelle que la commission doit rendre un rapport avec une recommandation à l'intention du Conseil municipal.

Décision pour les deux points ci-dessus :

Le Conseil municipal est d'accord que M. le Maire approche les propriétaires concernés.

7. Propositions individuelles et questions

Annonce exposition

Mme Zuppinger annonce que l'entreprise de son mari accueille des stagiaires (13 à 18 ans) depuis 25 ans pour des stages découverte. Chaque année ces jeunes ont créé des affiches qui vont être exposées. Elle fera suivre l'information. Un livre sera édité et vendu, le bénéfice étant reversé à une association pour jeunes en difficulté et en rupture scolaire.

1^{er} Août

M. Nussbaumer a demandé une comparaison entre les manifestations précédentes et celle du 1^{er} août 2019 où le repas a été offert à la population par la commune. Il aimerait savoir si les pompiers étaient satisfaits du résultat.

Mme Boissier pense qu'il faut leur poser la question directement.
Quant aux chiffres, elle demandera à la comptable de les préparer.
Sujet à reprendre.

Plage – La Belle Célignote

M. Nussbaumer transmet que des Célignotes sont inquiets concernant les frais engendrés pour la commune par la buvette. Il demande comment se répartissent les différents coûts d'exploitation.

M. Hornung explique que La Belle Célignote a signé un contrat qui lui accorde la gratuité pour la buvette. En contrepartie les exploitants ont des tâches à effectuer (surveillance de la plage, nettoyage des sanitaires, etc).

M. Nussbaumer demande si une comparaison a été effectuée entre un loyer et ces heures effectuées pour la Mairie. Pour M. Hornung, la commune est gagnante. Si des nettoyeurs et un surveillant pour faire appliquer le règlement étaient engagés, les frais seraient plus importants.

Mme Sermet relève que les gérants de la buvette ont bien fait appliquer les mesures COVID19. Mme Fillistorf transmet que la plage était bien pire avant en raison du bruit-musique, grills partout, ordures, etc. Actuellement c'est propre et bien tenu, cela a du sens.

M. Nussbaumer transmet également que certains Célignotes ont le sentiment que la commune paie pour une plage qu'ils ne peuvent pas utiliser. Mme Kössler fait part d'un sentiment d'iniquité. Pour M. Hornung, cette remarque est légitime. Il relève que personne n'interdit aux Célignotes d'aller à la plage. Une communication à la population sera faite à ce sujet.

limiter l'accès n'est pas la solution, les coûts seraient bien supérieurs.

Pour M. Tripod, la communication est importante. Il rappelle que le but du règlement de la plage qui a été adopté était de permettre de régler les problèmes et défauts constatés et de pacifier les relations avec les voisins. Le précédent Conseil municipal avait discuté de la fermeture de la plage à usage exclusif des Célignotes, ce qui a été refusé. M. Tripod rappelle qu'une bonne partie de la plage se situe sur une zone cantonale et que le canton a accepté notre buvette, en partie sur sa parcelle, à notre avantage aussi.

Pour Mme St Mart les anciens du village viennent beaucoup moins, il n'y a plus de parking. Leur sentiment est donc que la plage a été réaménagée pour la buvette et que peu de Célignotes en profitent, alors que la commune finance. Demander aux Célignotes d'aller à la plage avec un autre moyen qu'une voiture n'est pas adapté à tous.

M. Tripod souligne que la commission avait identifié le stationnement comme problème et que ce sujet doit être repris. La commune n'est pas propriétaire du terrain où se trouve le parking.

Il est encore précisé que le contrat avec La Belle Célignote mentionne une durée de 5 ans.

Les responsables auraient soumissionné pour gérer la buvette de Crans.

M. Hornung a obtenu l'assurance qu'ils s'occuperaient de Céligny en premier.

Chemin du Léman

Mme Fillistorf aimerait comprendre ce qui se passe avec cette parcelle.

Mme Chassot Leiglon explique le Conseil municipal a voulu que la commune reprenne ce chemin qui est communal. Il a donc été défriché, un escalier métallique pour permettre d'y accéder sera posé, ainsi qu'un banc au bord du lac. Les deux parcelles voisines sont privées.

Le géomètre doit encore venir pour poser les bornes de limites de propriété.

Mme Kössler demande quel est l'objectif temps.

Pour Mme Chassot Leiglon, tout sera prêt au printemps 2021.

Abri-bus à l'arrêt de l'ex-gare

M. Nussbaumer revient sur une de ses demandes d'il y a quelques années de créer un abri-bus. Le Conseil municipal avait alors décidé que les gens peuvent se mettre à l'abri de l'autre côté de la route (ex gare).

Mme Chassot Leiglon doit se renseigner sur les coûts.

M. Nussbaumer pense qu'une école de menuiserie pourrait faire un projet.

Mme Chassot Leiglon se renseignera. Pour M. Hornung, ceci devrait être géré par les TPN.

La commune de Céligny a financé Région de Nyon pour améliorer les installations.

Route des Coudres – passage vers Brassus (haut du village)

M. Pipoz demande où en est le projet de cheminement pour les piétons sur la route des Coudres et notamment le passage vers le Brassus, qui est dangereux avec des virages en "S". M. Hornung répond que ce projet avait été mené par M. Pesse, ex adjoint, qui avait assimilé le projet de sécurisation de la route des Coudres jusqu'au pont sur l'autoroute.

Pour M. le Maire, il faut terminer le projet de la route des Coudres dans le village et ensuite continuer. La suite devra faire l'objet d'un crédit d'investissement.

M. Devenoges confirme que cela correspond à une recommandation de la Commission des Routes.

Parking des Grands-Hutins

Mme Baudet transmet que ce parking est problématique avec des véhicules sans plaques et des véhicules d'entreprises et demande si la Commission des Routes et Parkings va reprendre ce sujet.

M. Schütz confirme qu'il va convoquer une commission.

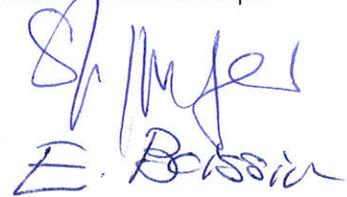
M. Hornung transmet que l'ilotièrre de Versoix va venir contrôler, et ce à la demande de la Mairie.

La séance est levée à 22h30.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale